

Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,  
séance du mardi 10 juin 2025, 20h30

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25  
du code général des collectivités territoriales

|  |   |
|--|---|
| Nombre de membres du conseil municipal en exercice : | 29  |
| Nombre de membres présents :                         | 18 (pour les points du n° 1 au 7)<br>17 (pour les points du n°8 au 12 et du n°14<br>au 15)<br>16 (pour le point n°13) |
| Nombre de membres ayant pris part au vote :          | 26 (pour les points du n°1 au 12 et du n°14<br>au 15)<br>25 (pour le point n°13)                                      |

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juin à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué le 3 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sise Hôtel de Ville à Ferney-Voltaire (01210), sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire, la convocation a été affichée le 3 juin 2025.

**Présents :** MMES et MM. RAPHOZ Daniel, CARR-SARDI Nadia, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, CLAVEL Matthieu, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, GUIDERDONI Jean-Louis, VINE-SPINELLI Rémi, BEN MBAREK Ahmed (absent points du n° 8 au n°15), PATRIARCA Jean-François, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, VINÇON Raphaël, LANDREAU Christian, JOMIR-FLORES Marie, LACOMBE Dorian (absent au point n°13), PHILIPPS Pierre-Marie.

|                                      |   |  |
|--------------------------------------|---|--|
| <b>Pouvoirs :</b> Mme Khadija UNAL   | à | M. Jean-François PATRIARCA             |
| M. Chun-Jy LY                        | à | M. Daniel RAPHOZ                       |
| Mme Valéry MOUNY                     | à | M. Christian ALLIOD                    |
| Mme Catherine MITIS                  | à | M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE        |
| Mme Laurence CAMPAGNE                | à | M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY          |
| Mme Mylène MAILLOT                   | à | M. Mathieu CLAVEL                      |
| Mme Aurélie LÉGER                    | à | M. Jean-Louis GUIDERDONI               |
| Mme Corinne SABARA DEMARQUAY         | à | Mme Laurence MERIAUX                   |
| M. Ahmed BEN MBAREK<br>du n°8 au 15) | à | M. Rémi VINE-SPINELLI (pour les points |

**Absents :** M. Jean-Druon CHARVE  
Mme Chantal HARS  
M. Stéphane GRATTAROLY  
M. Dorian LACOMBE (pour le point n°13)

**Secrétaire de séance :** M. BABALEY Balaky-Yem Phoramy

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.



**FERNEY  
VOLTAIRE**

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 10 juin 2025 ont été affichés le 17 juin 2025.



## ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08/04/2025.
4. Modification du taux de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2026.
5. Compte financier unique 2024.
6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.
7. Partenariat entre la ville de Ferney-Voltaire et les Transports Publics Genevois - Participation financière à l'acquisition d'un abonnement annuel de transport publics - jeunes 10-19 ans.
8. Plan de financement - Aménagements des abords du centre sportif Henriette d'Angeville.
9. Plan de financement – Extension de l'accueil de loisirs de l'école Jean Calas.
10. Correction d'erreurs sur exercices antérieurs.
11. Ouverture au public d'un chemin privé, allée de la tire, appartenant à la SPL Territoire Innovation.
12. Convention de servitude entre le SIEA et la commune de Ferney-Voltaire pour le déploiement du réseau public de fibre optique chemin des Vergers.
13. Personnel communal : mise à disposition de véhicules de service aux agents communaux.
14. Personnel communal : mise à disposition d'un véhicule de fonction.
15. Questions diverses :

Décisions du maire prises aux mois d'avril et de mai 2025 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

## RÉSUMÉ DES DÉLIBÉRATIONS

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le Maire ayant énuméré les pouvoirs Mme Khadija UNAL à M. Jean-François PATRIARCA ; M. Chun-Jy LY à M. Daniel RAPHOZ ; Mme Valérie MOUNY à M. Christian ALLIOD ; Mme Catherine MITIS à M. Etienne t'KINT de ROODENBEKE ; Mme Laurence CAMPAGNE à M. Balaky-Yem Phoramy BABALEY ; Mme Mylène MAILLOT à M. Matthieu CLAVEL ; Mme Aurélie LERGER à M. Jean-Louis GUIDERDONI ; Mme Corinne SABARA-DEMARQUAY à Mme Laurence MERIAUX), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Balaky-Yem Phoramy BABALEY est désigné pour remplir cette fonction par 23 voix pour et 3 abstentions (Jean-Loup KASTLER, Raphaël VINÇON et Christian LANDREAU).

### 2. Installation d'un conseiller municipal à la suite d'une démission.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Monsieur Raphaël VINÇON 5ème sur la liste « Ferney en Grand » est ainsi appelé à siéger au conseil municipal de Ferney-Voltaire à compter du 10 juin 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'installation de Monsieur Raphaël VINÇON en qualité de conseiller municipale 5ème sur la liste « Ferney en Grand » suite à la démission de Madame Françoise JEAN-ALEXIS.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08/04/2025.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du mardi 8 avril 2025 est adopté par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU).

### 4. Modification du taux de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2026.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, abroge par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) les grilles tarifaires de la taxe locale sur la publicité extérieure, fixées dans les délibérations du 5 juin 2018. Il approuve par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU), la nouvelle grille tarifaire de la taxe locale sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2026.

| Enseignes                                       |  |   | Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports <u>non</u> numériques) |   | Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques) |   |
|---|--|---|---|---|--|---|
| Superficie inférieure égale à 12 m <sup>2</sup> | Superficie supérieure à 12 m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> | Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> | Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>                          | Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> | Superficie inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup>               | Superficie supérieure à 50 m <sup>2</sup> |
| 24,80 €   | 46,60 €  | 88,20 €                                   | 24,80 €   | 46,60 €                                   | 67,40 €  | 129,80 €                                  |

Il exonère totalement par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU), les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m<sup>2</sup>. Il actualise par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU) automatiquement annuellement les tarifs, à compter du 1er janvier 2027, en l'absence de délibération spécifique, sur le taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac publié par l'INSEE. Et il autorise par 22 voix pour et 4 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ et Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

#### 5. Compte financier unique 2024.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 22 voix pour, 2 voix contre (Nicolas KRAUSZ et Raphaël VINÇON), un ne prend pas part au vote (Jean-Loup KASTLER) et une abstention (Christian LANDREAU) le CFU 2024 de la commune de Ferney-Voltaire. Il donne par 22 voix pour, 2 voix contre (Nicolas KRAUSZ, Raphaël VINÇON), un ne prend pas part au vote (Jean-Loup KASTLER) et une abstention (Christian LANDREAU) pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### 6. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Après l'avis favorable de la Commission Finances et Comptes Publics réunie le 26 mai 2025, le conseil municipal, après en avoir délibéré, reporte par 22 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ) et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), au budget supplémentaire 2025 le solde excédentaire de fonctionnement, soit 4 798 190,39 € au compte 002. Il reporte par 22 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ) et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), au budget supplémentaire 2025 le solde excédentaire d'investissement, soit 2 872 647,65 € au compte 001. Il inscrit par 22 voix pour, une voix contre (Nicolas KRAUSZ) et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), la somme de 844 467,62 € afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068.

**7. Partenariat entre la ville de Ferney-Voltaire et les Transports Publics Genevois - Participation financière à l'acquisition d'un abonnement annuel de transport publics - jeunes 10-19 ans.**

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), une aide financière de 100€ pour chaque abonnement annuel local France (zone 250) souscrit par un jeune âgé de 10 à 19 ans domicilié à Ferney-Voltaire. Il accepte par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), de signer le contrat de partenariat avec les TPG permettant l'application directe de la réduction lors de la souscription. Il inscrit par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), au budget supplémentaire de 2025 un montant de 10 000 euros, dédiée au financement de ce dispositif. Et il autorise par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

**8. Plan de financement - Aménagements des abords du centre sportif Henriette d'Angeville.**

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

*Monsieur Ahmed BEN MBAREK quitte le conseil à 22h10 et donne procuration à Monsieur Rémi VINE-SPINELLI.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), le projet « Aménagement des abords du Centre Sportif Henriette d'Angeville ». Il adopte par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (par procuration Ahmed BEN MBAREK) et une abstention (Christian LANDREAU), le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses                  | Montants en euros hors taxe | Recettes                    | Montants en euros | Taux        |
|---------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------|-------------|
| Maîtrise d'œuvre          | 31 450                      | Région Auvergne-Rhône-Alpes | 100 000           | 28,95%      |
| Travaux (tranche ferme)   | 313 951                     | Agence Nationale du Sport   | 35 000            | 10,13%      |
|                           |                             | Ville de Ferney-Voltaire    | 210 401           | 60,91%      |
| <b>Total des dépenses</b> | <b>345 401</b>              | <b>Total des recettes</b>   | <b>345 401</b>    | <b>100%</b> |

Il sollicite par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (par procuration Ahmed BEN MBAREK) et une abstention (Christian LANDREAU), une subvention de 35 000 € auprès de l'Agence Nationale du Sport, soit 10,13% du projet. Il sollicite par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), une subvention de 100 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, soit 28,95% du projet. Et il charge par 21 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER, Nicolas KRAUSZ), un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou l'un de ses



délégués adjoints, à signer toutes les demandes de financements liées à ce projet ainsi que tout document d'y rapportant.

## 9. Plan de financement – Extension de l'accueil de loisirs de l'école Jean Calas.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), le projet d'extension de l'école Jean Calas. Il adopte par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (par procuration Ahmed BEN MBAREK) et une abstention (Christian LANDREAU), le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses           | Montant en euros HT | Recettes                        | Montant en euros HT | Pourcentage |
|--------------------|---------------------|---------------------------------|---------------------|-------------|
| Maîtrise d'œuvre   | 18 500              | Caisse d'Allocations Familiales | 72 569              | 19,77 %     |
| Travaux            | 348 550             | État (DSIL)                     | 221 071             | 60,23 %     |
|                    |                     | Autofinancement                 | 73 410              | 20 %        |
| Total des dépenses | 367 050             |                                 | 367 050             | 100 %       |

Il sollicite par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), une subvention de 221 071 € auprès de l'État au titre de la DSIL. Et il charge par 24 voix pour, un ne prend pas part au vote (Ahmed BEN MBAREK par procuration) et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou l'un de ses délégués adjoints, à signer toutes les demandes de financements liées à ce projet ainsi que tout document d'y rapportant.

## 10. Correction d'erreurs sur exercices antérieurs.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), le comptable public à effectuer des prélèvements sur le compte 1068 de la ville de Ferney-Voltaire par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les comptes suivants :

- "1338 pour 27 987,81 € ;
- "13938 pour 18 614 €.

**11. Ouverture au public d'un chemin privé, allée de la tire, appartenant à la SPL Territoire Innovation.**

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 23 voix pour et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), la signature de la convention permettant l'ouverture au public du chemin privé dit « Allée de la Tire » après la réalisation par le propriétaire d'un franchissement du cours d'eau existant qui coupe le passage. Il valide par 23 voix pour et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), la prise en charge par la commune des missions d'entretien courant tel que le nettoyage et l'enlèvement des déchets sur ce chemin. Et il autorise par 23 voix pour et 3 abstentions (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou un adjoint délégué, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

**12. Convention de servitude entre le SIEA et la commune de Ferney-Voltaire pour le déploiement du réseau public de fibre optique chemin des Vergers.**

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), la convention de servitude avec le SIEA pour le déploiement du réseau fibre optique sur les parcelles AM 0741 et AM 0745. Et il autorise par 25 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**13. Personnel communal : mise à disposition de véhicules de service aux agents communaux.**

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

*Monsieur Dorian LACOMBE sera considéré comme absent, ce dernier ayant quitté la salle à 22h36.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, arrête par 24 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), la liste des fonctions et des missions justifiant l'attribution d'un véhicule de service avec possibilité de remisage à domicile telle qu'indiqué ci-après :

- "Directeur des services techniques ;
- "Chef de pôle urbanisme, aménagement de la Ville et environnement ;
- "Chef de pôle bâtiments ;
- "Chef de pôle espace public et parc automobile ;
- "Chef de pôle adjoint - bâtiments ;
- "Chef de pôle adjoint - espace public et parc automobile ;
- "Chef de service entretien de la voirie et propreté urbaine ;
- "Chef de service entretien des espaces verts ;
- "Chef de service bâtiments ;
- "Chef de service entretien ;
- "Réfèrent patrimoine ;
- "Les agents d'astreinte.

Il autorise par 24 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des modalités de mise à disposition de véhicules aux agents



communaux. Et il définit par 24 voix pour et une abstention (Christian LANDREAU), cette autorisation pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

#### 14. Personnel communal : mise à disposition d'un véhicule de fonction.

*Monsieur Christian LANDREAU reste dans la salle et ne prend pas part au vote. Son vote sera donc considéré comme abstention.*

*Retour de Monsieur Dorian LACOMBE à 22h50.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), un véhicule de fonction au Directeur général des services pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026. Il autorise attribue par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), la prise en charge des frais liés à l'utilisation du véhicule (carburant, péages), à son entretien, à son assurance ainsi qu'aux impôts et taxes afférents soient pris en charge par la Ville. Il décide par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), de retenir le mode d'évaluation de l'avantage en nature sur la base d'un forfait annuel selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur. Il rappelle par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), qu'il appartient à l'autorité territoriale de désigner le conducteur responsable en cas d'infraction au Code de la route, en application des articles L.121-2 et L.121-3 dudit code. Le paiement des contraventions demeure à la charge exclusive de l'agent concerné. Et il autorise par 22 voix pour, 3 voix contre (Raphaël VINÇON, Jean-Loup KASTLER et Nicolas KRAUSZ) et une abstention (Christian LANDREAU), Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à prendre un arrêté pour reconduire, l'attribution du véhicule de fonction au Directeur général des Services, dans les mêmes conditions.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 17 juin 2025.

Le Maire,  
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L. 2121-26 du Code général des collectivités territoriales peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal. Par ailleurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022, en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, ces actes réglementaires sont publiés sous forme électronique sur le site de la ville <https://www.ferney-voltaire.fr/votre-mairie/conseil-municipal/seances-et-deliberations/>